

# SOUTIEN À L'INCLUSION ERASMUS+ MOBILITÉS ÉTUDIANTES DE STAGE

## 2025-2026

Le programme Erasmus+ 2021-2027 vise à développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées ou ultrapériphériques).

Il leur permet, à travers une expérience de mobilité, de vivre une expérience de mobilité à l'étranger qui contribue à développer leurs compétences, leur sentiment de citoyenneté européenne et qui constitue un levier précieux pour s'épanouir et s'insérer dans le monde professionnel.

Dans la cadre d'une politique nationale de l'inclusion, **des critères précisés dans la circulaire Erasmus+ publiée au Bulletin Officiel de l'Education nationale ([Bulletin officiel n°3 du 16 janvier 2025](#)) identifient des publics spécifiques pour lesquels un « soutien pour l'inclusion » a été obligatoirement déclenché.**

Pour le secteur de l'enseignement supérieur, ce soutien pour l'inclusion prend la forme d'un montant additionnel mensuel de 250€ sur le montant mensuel de la bourse Erasmus+. Un complément financier forfaitaire « inclusion » est donc attribué aux étudiants civils afin d'encourager la participation des publics répondant à l'un des critères suivants (**le fait de répondre à un de ces critères ouvre droit au complément**) :

Critères d'éligibilité	Justificatifs demandés
1. En situation de handicap	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc.
2. En affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc.
3. Boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d'attribution de bourse nationale